



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 septembre 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 Septembre 1999

**Amortissement des biens liés à l'activité du budget annexe  
Crématorium**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Madeleine CHAIGNEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Au 1er Janvier 1999, le budget annexe du Crématorium a été créé (instruction M 4).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les durées d'amortissement proposées ci-dessous pour le budget annexe "Crématorium" :

- Frais d'établissement, de recherche et de développement ..... 5 ans
- Concessions et droits similaires (brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires) ..... 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles ..... 5 ans
- Constructions et bâtiments durables (en fonction du type de construction) .... 80 ans ou 40 ans
- Agencement et aménagement des terrains et des constructions, et aménagements divers ..... 15 ans
- Installations techniques complexes spécialisées ou à caractère spécifique .... 10 ans
- Matériel de transport de ..... 7 ans
- Matériel et outillage industriel ..... 10 ans
- Petit outillage industriel ..... 5 ans
- Mobilier ..... 15 ans
- Matériel de bureau ..... 10 ans
- Matériel Hifi et audiovisuel ..... 5 ans
- Matériel informatique ..... 3 ans

Pour les acquisitions antérieures à 1998, la durée d'amortissement résiduelle a été calculée en fonction de la durée figurant dans le tableau ci-dessus, et de la date réelle d'acquisition de l'immobilisation, de telle sorte que le bien soit totalement amorti à la date où il aurait dû l'être s'il avait fait l'objet d'un amortissement régulier dès l'exercice suivant son acquisition.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC